

Non, le fonds en euros n'est pas mort !

Je fais référence à l'article de Sébastien d'Ornano, président de YOMONI paru dans l'AGEFI Actifs le 08/11/2019, titré « [Le Roi fonds euro est mort ! Vive la Reine gestion indicielle](#) ». Il faudrait être immature, ne pas connaître un investisseur ou se moquer de ses clients pour croire à la formule « Le Roi fonds euro est mort ! Vive la Reine gestion indicielle ». Ce que je ne crois pas venant de Sébastien d'Ornano, président de YOMONI. A moins, que ce chef d'entreprise, à la fois courtier d'assurance et gérant, ne voit dans la disparition du fonds euros qu'une espèce de « bout du tunnel », ce qu'il appelle d'ailleurs « l'avènement attendu » (sic !), pour son mode d'exploitation, le robot-conseiller (!).

Mais, je suis persuadé qu'il s'agit d'humour et de provocation, quand Sébastien invite ses clients à remplacer le fonds euros par la gestion indicielle.

D'abord, parce que, quel conseiller sérieux et informé irait dire à ses clients que le fonds euros est mort ?

Ensuite, parce que, s'il faut peut-être en sortir pour partie, pour chercher du rendement ailleurs, il reste qu'il offre une meilleure sécurité qu'actions, obligations, fonds monétaires et même que livrets et dépôts bancaires.

Et puisqu'il n'est pas mort, restez-y !

Pour ce qui me concerne, je dis à mes (ex)clients : « gardez précieusement vos fonds euros. N'écoutez pas les assureurs, les banquiers, les pouvoirs publics et les « marchands de tapis » qui vous disent d'arbitrer sans tenir compte de vos vœux. Les fonds euros valent de l'or, qui d'ailleurs ne rapporte pas de revenus. » D'ailleurs combien de conseillers, de gérants, de régulateurs et de politiciens ont vendu leurs propres supports euros pour aller s'investir en OPC gérés ou indiciels à ce jour ?

Je suggère une autre réflexion : moi qui pratique depuis 50 années, je n'ai jamais connu une telle situation pour le choix des investissements. D'autre part, je suis de ceux qui pensent depuis 2007 que le Monde est entré dans une période de déflation/récession durable. Les taux resteront bas, avec quelques mouvements de fièvres (tensions politiques, guerres, etc.). Les épargnants doivent comprendre qu'ils peuvent être confrontés à des taux proches de zéro et parfois négatifs s'ils souhaitent la sécurité.

L'immobilier assure-t-il encore des rendements nets de frais et impôts bien meilleurs, et toujours des plus-values ?

Aussi, contrairement à la conclusion de Sébastien, si vous recherchez la sécurité « soyez simplement prêt à perdre un peu de votre pouvoir d'achat chaque année en échange de votre tranquillité ». Et je rajoute : « je n'essaie pas de vous faire gagner de l'argent, j'essaie de ne pas vous en faire perdre ».

Il est d'ailleurs curieux de produire cet article vantant l'indiciel, à l'heure où le CAC40 vient seulement de retrouver son niveau d'octobre 2007 ! Car si on est un puriste de cette gestion, c'est seulement aujourd'hui, douze ans après, que l'investisseur retrouverait son capital !

Je n'aurai pas la méchanceté de comparer avec le fonds euros, car « les performances passées... ». Bien sûr, l'investisseur indiciel pourrait avoir arbitré entre-temps. Mais dans ce cas, ce serait de la gestion active.

Et puis, Monsieur d'Ornano tombe, même si, dans son cas, il s'agit de commerce, dans le travers démagogique des revues grand publics et de consommateurs et, pire, dans ceux de nos Politiciens et Régulateurs européens, dont bien sûr français, de toujours plus réduire les frais.

Car ils vont contre l'intérêt du client consommateur

Le conseil se paie. D'une façon ou d'une autre. Comment paie-t-il sa quarantaine d'employés, ses robots et autres machineries ? Et ses conseillers ... téléphoniques et les primes versées pour l'ouverture d'un contrat d'assurance ?

Oui, il est facile d'argumenter sur les frais quand on vend robot et indiciel. S'il n'y avait pas les régulateurs, la législation et l'obligation de moyens, les outils informatiques actuels permettraient aujourd'hui de travailler pratiquement seul depuis son domicile.

Alors bien sûr, il est facile de claironner que l'on comprime les frais. Mais pour quels futurs dégâts ?

Car, sans entrer dans le débat des performances fonds euros vs fonds gérés, la situation des premiers est le plus souvent meilleure que celle de la gestion active quand les bourses montent, et il se passe le contraire en cas de baisse. Et je ne parle pas de krach.

Simplement, parce que le gérant actif conserve des liquidités et a souvent une part de diversification, même modeste, par rapport aux valeurs de l'indice.

Quand la correction surviendra, la baisse sera sans comparaison avec le rendement du fonds euros, même proche de zéro, pour les clients cherchant la sécurité qui auraient suivi les tristes conseils du robot-conseiller.

A plus forte raison, si le client n'a pas bénéficié d'un bon conseil d'allocation pour ses fonds, ce qui est souvent le cas d'une machine collective par rapport à un conseil personnalisé en face à face.

Non, ce n'est pas « de l'importance du niveau des frais prélevés que découlent désormais les bonnes décisions d'investissement », comme il le prétend, mais de la bonne allocation de patrimoine (et pas seulement financière) et du bon conseil reçu non pas d'une machine, mais d'une personne qui connaît son client, le respecte, est disponible pour lui, réactive, etc.

Il ne s'agit pas pour moi de choisir la gestion active contre la gestion indicielle. J'ai aussi éliminé la « gestion tiltée » compromis des deux. Je n'oublie pas que j'ai été chargé en 1989 de vendre les fonds indiciels du gérant britannique JAMES CAPEL (Groupe HSBC), en tant que "Directeur de la Gestion Privée" chez DLP James Capel. Il s'agit simplement de remettre les choses en ordre, dans l'intérêt du client qui aurait lu cet article.

Jean-Pierre Rondeau

Consultant en gestion indépendante de patrimoine,

Président d'honneur de [La Compagnie des CGPI](#).